

## Le dossier médical personnel se déploie progressivement en Picardie, sous l'impulsion de l'ARS

Le démarrage du DMP (Dossier Médical Personnel), grand projet de société d'envergure nationale piloté par l'ASIP Santé (Agence des Systèmes d'Information Partagés de santé) marque la fin de l'expérimentation DSP (Dossier Santé Picardie) menée avec succès en Picardie depuis 2008 par le GCS e-santé Picardie, sous l'impulsion de l'ARS de Picardie.

Le DSP a fortement contribué à la conception du nouveau service DMP grâce aux retours des utilisateurs expérimentateurs (135 000 patients, 25 établissements de santé, 400 professionnels de santé libéraux). 2011 sera donc l'année de l'arrivée du DMP en Picardie qui se substituera progressivement au DSP.

Le 5 janvier 2011, la conférence annuelle de l'ASIP Santé a marqué la concrétisation du DMP. Xavier Bertrand, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, a rappelé à cette occasion, l'esprit qui doit présider à la conduite de ce projet : la construction étape par étape d'un nouveau service, «élaboré progressivement avec les patients et les professionnels de santé».

En Picardie, les professionnels de santé, qu'ils exercent en ville ou à l'hôpital seront accompagnés par les équipes du GCS e-santé Picardie durant ce passage du DSP au DMP afin qu'ils puissent proposer progressivement le DMP à leurs patients. Les actions menées en Picardie respectent les étapes décrites par la feuille de route nationale.

L'utilisation du DMP par les professionnels de santé se fera à travers leurs logiciels habituels. Pour cela ces logiciels doivent être compatibles avec le DMP. Les premiers logiciels compatibles se déploient en priorité dans les régions qui, comme la Picardie ont mené des expérimentations. **Le déploiement du DMP en Picardie va donc progressivement s'intensifier sur l'ensemble des 3 départements tout au long de l'année 2011.** L'accès des patients à leur DMP devrait ouvrir au plan national en Avril.

Les premiers mois d'utilisation du DMP vont permettre de s'assurer du bon fonctionnement du système en grandeur réelle et d'en apprécier les perceptions et l'adoption par les utilisateurs. En Picardie comme sur l'ensemble du territoire, le développement du DMP et son intégration dans les pratiques professionnelles et les usages prendra plusieurs années.

### Pour en savoir plus :

- A propos du DMP : lien vers l'ASIP : <http://esante.gouv.fr>
- A propos du GCS e-santé Picardie : <http://www.esante-picardie.com/>

### Contact presse :

Dominique TAUPIN – Chargée de communication - 03.22.97.08.57

L'Agence Régionale de Santé de Picardie a été créée le 1er avril 2010. Cet établissement public, constitué de 270 personnes, est un opérateur de l'Etat et de l'Assurance Maladie. L'Agence, dirigée par Christophe Jacquinet, regroupe donc les forces de l'Etat et de l'Assurance Maladie en région et se substitue aux pôles santé des DDASS et DRASS, à l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH), à l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM), aux pôles organisation des soins de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) et de la Direction Régionale du Service Médical (DRSM), au Groupement Régional de Santé Publique (GRSP), et à la Mission Régionale de Santé (MRS). Créée par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009, l'ARS met en œuvre au niveau régional la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l'appui à l'efficacité des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux. L'ARS de Picardie est présente dans les 3 départements de la région. Son siège se situe à Amiens. Elle dispose de délégations territoriales départementales à Laon, Beauvais et Amiens.